

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

N° 82

SIGNALEMENT.

Le Sieur Duch, Antoine

nati de Montsalvy

demeurant à id

allant à Madrid

âgé de 32 ans, taille d'un mètre
65 centimètres

cheveux chât. front étroit

sourcils id yeux châtais

nez fort bouche ordinaire

barbe châtais menton rond

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à Aurillac, le 30^{me} 1871.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

Duch

Vertical stamp and handwritten notes on the right edge of the document.

M. Durand



Par chemin

Le soussigné Puech Antoine
scient de long demeurant à Montsalvy
arrondissement d'Aurillac, Cantal,
desirant sortir de France et se rendre
en Espagne pour y exercer son
industrie, prie Monsieur le Prefet de
vouloir bien lui delivrer le passe-port
qui lui est necessaire pour entreprendre
ce voyage. — à Montsalvy le 27
septembre 1875 D H.C.P.



La mairie de la commune de Montsalvy
a la demande idem et d'avis qu'elle peut
demander par M. Puech Antoine lui soit accorde.

Fait à Montsalvy, ce 27 septembre 1875

H. Hastide



Signalement
age 36 ans.
Taille 1^m 66 centim.
Cheveux chatains
Front droit
yeux chatains
Narces chatains
nez fort
Mouche ordinaire
Mâche chataine
maison robe
visage ovale
teint coloré.

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
de Cantal

Registre 1871
N° 258

SIGNALEMENT.

Agé de 32 ans
taille d'un mètre 66 centimètres
cheveux châtain
front étroit
sourcils châtain
yeux châtain
nez fort
bouche ordinaire
barbe châtain
menton rond
visage ovale
teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

[Handwritten squiggly line]

Signature du Porteur :
Pulch



République
~~EMPIRE~~ FRANÇAIS

Passé-port à l'Étranger,
valable pour un an.



~~AU NOM DE L'EMPEREUR,~~

Monsieur Préfet du Cantal,

la Nation
requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français
et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement le Sieur
Pulch, Antoine, Sieur de Long,
natif de Montsalvy (Cantal)
demeurant à Montsalvy
allant à Madrid (Espagne)
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le quatorze octobre 1861

Le Préfet du Cantal,

Par le Préfet:

Le Secrétaire général,

[Handwritten signature]



Priz du Passé-port : DIX FRANCS deux Verrines en sus.